

Peut-on acheter le logement d'une personne décédée et sans héritier ?

Oui, vous pouvez acheter le logement d'une personne décédée et sans héritier uniquement auprès du service du Domaine. Ce service peut vendre les biens immobiliers appartenant aux successions vacantes.

Pour consulter les biens disponibles et la procédure d'achat, rendez-vous sur le site des ventes du Domaine.

- [Acheter un bien immobilier vendu par le Domaine](#)

Téléservice

Règlement d'une succession

Pour en savoir plus

- [La vente des biens issus des successions vacantes](#)

Source : Direction générale des finances publiques

Services en ligne

- [Acheter un bien immobilier vendu par le Domaine](#)

Téléservice

Textes de référence

- [Code civil : articles 809 à 809-3](#)

Ouverture de la vacance

- [Code civil : articles 810 à 810-6](#)

Pouvoirs du curateur

- [Code civil : articles 810-7 à 810-12](#)

Fin de la curatelle (envoi en possession de l'Etat) article 810-12

- [Code de procédure civile : articles 1343 à 1349](#)

Mission du curateur

- [Code de procédure civile : article 1354](#)

Successions en déshérence

- [Code général de la propriété des personnes publiques : article R3211-5](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00